



MAIRIE DE TOURNISSAN

Envoyé en préfecture le 20/05/2026  
Reçu en préfecture le 20/05/2026  
Publié le  
ID : 011-211103924-20260520-2026\_17E-DE

Délibérations du Conseil Municipal  
Du Mercredi 29 avril 2026  
2026-17E

**Délibération rectificative de la clôture du budget annexe Eau et Assainissement de la commune au 31 décembre 2025 - Transfert des résultats de clôture au budget principal de la commune avant transfert total vers la CCRLCM - autorisation du Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires au transfert de compétences Eau et Assainissement.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

- les écritures comptables relatives à la reprise dans les comptes de la CCRLCM de la manière suivante :  
Dépenses de fonctionnement - Compte 65888 « Autres charges diverses » : 18928,62 €  
Dépenses d'investissement - Compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » : 2102,82 €
- la réintégration par le comptable public de l'actif et du passif par écritures d'ordre non budgétaires

AUTORISE Monsieur le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur notification.

Vote : **Contre 0**    **Abstentions 0**    **Pour 8**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

-----  
Le vote du CFU 2025 étant terminé, Daniel SPAGNI reprend la présidence de la séance.

Daniel SPAGNI  
Maire



Xavier HOYUELOS  
Secrétaire de séance